

Rapport annuel sur les activités de la QUALAB en 2017

Approuvé par le comité le 20 mars 2018.

1. Mandat et but

Depuis 2005, la QUALAB établit un rapport annuel en français et en allemand, qu'elle publie sur son site Internet (www.qualab.ch). Ce rapport renseigne sur les activités principales du comité, du plénum et, le cas échéant, de la commission paritaire de confiance (CPC) instituée contractuellement. Le rapport annuel rédigé par le président, a été approuvé par le comité. La QUALAB publie également sur son site Internet d'importants documents de travail, ainsi qu'une liste actualisée de ses membres.

Le présent rapport annuel est le sixième rapport sous la présidence du Dr Martin Risch.

2. Conditions cadres pour la politique de la santé

En 2017, les activités de la QUALAB n'ont pas été influencées par des modifications notables des conditions cadres pour la politique de la santé. La QUALAB fut impliquée dans la consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (admission des fournisseurs de prestations).

Durant cette année, une enquête fut débutée auprès des laboratoires effectuant des analyses génétiques. Celle-ci est conduite grâce au document "Génétique – Confirmation Contrôle de Qualité Externe – Formulaire" (auto-déclaration). Cette mesure permet de s'assurer que la participation aux contrôles de qualité externes prescrits par la LAGH soit coordonnée avec les contrôles de qualité externes prescrits par la LAMal. Après regroupement par le secrétariat de la QUALAB, un rapport est transmis à l'OFSP, auquel incombe la surveillance.

3. Changements de personnel 2017

Aucun changement n'a eu lieu, ni au sein du comité, ni dans le plénum.

4. Activités du comité en 2017

Le comité a tenu en 2017, cinq séances ordinaires à Berne et à Olten (3 d'une demi-journée et 2 d'une journée entière).

En 2017, le comité s'est en particulier occupé des projets et des activités suivantes, avec la collaboration du plénum en fonction du thème traité et des compétences :

- Les laboratoires participants ont été actualisés dans le registre RCC.
- Acceptation du rapport et du bilan annuels 2016.
- Acceptation du plan annuel 2017 et du budget 2018.
- Adoption de l'expertise juridique établie par Dr. Gebhard Eugster.

5. Activités du plénum et des commissions globales en 2017

En 2017, le plénum a tenu deux séances d'une demi-journée à Berne et a traité en particulier les thèmes et les projets suivants :

- Participation active à l'actualisation des laboratoires participants aux contrôles de qualité externes dans le registre RCC.
- Finalisation et adoption du rapport qualité 2016 dans les délais. La coordination assumée par le secrétariat a fait ses preuves.
- Révision et publication de la liste des paramètres déclarés obligatoires pour les contrôles de qualité externes dès le 1^{er} janvier 2018 : deux nouveaux paramètres ont été acceptés et une modification des critères de qualité a été retenue pour deux positions. De plus, le format d'échange CDA-CH-LRQC a été actualisé pour la première fois.
- Les membres du plénum ont été continuellement informés sur la marche des affaires par le comité et le président.
- En 2017, 64 demandes envoyées par voie électronique ont été réceptionnées au secrétariat de la QUALAB. En 2016, se furent 93. Il n'y a pas eu de thèmes spécifiques. Comme les années précédentes, de nombreuses questions sont posées à la QUALAB, pour lesquelles les centres de contrôle de qualité sont compétents (concernant par ex. les formulaires d'adhésion, le rendu des résultats, les droits d'accès, etc.). Des questions sur les CFLAM sont régulièrement posées, en particulier concernant les types de laboratoire hospitalier.

6. Activités de la CPC en 2017

En 2017, aucune demande n'a été traitée par la CPC.

7. Reconnaissance de la collaboration et perspectives

Avec un regard en arrière, de nombreuses tâches sont restées en suspens au comité en 2017, suite au remaniement de la QUALAB. La QUALAB est en mutation. Il est important qu'elle puisse s'appuyer sur la compréhension nécessaire des associations, des organisations et des sociétés, afin que la QUALAB trouve son orientation future. La QUALAB poursuit le but, de pouvoir accomplir sa mission pour l'assurance de qualité dans le laboratoire à la satisfaction des organisations et des associations concernées, après achèvement des travaux en cours.

La QUALAB remercie tous les membres qui sont disposés à apporter activement et avec élan leur expérience pour les différents sujets abordés. Un remerciement va tout particulièrement à la secrétaire, pour sa disposition d'apporter le meilleur environnement possible à la QUALAB.

Dr med. Martin Risch (Président)